

On s'abonne au bureau du journal, rue de l'Ange, n° 627, où les lettres et envois doivent être adressés franc de port.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

(Par trimestre.)

Pour Namur. 4 fl. 50 c.

Pour les autres villes. 5 20

COURRIER

DE LA SAMBRE.

INSERTIONS ET AVIS.
Prix par ligne d'impression, 10 cents.

Avis aux abonnés.

Les abonnements commencent à toutes les époques, mais doivent échoir à la fin de mars, juin, septembre et décembre.

N° 455.

DIMANCHE.

18 SEPTEMBRE 1831.

INTERIEUR.

BRUXELLES, 16 septembre.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Présidence de M. de Gerlache.

Séance du 15 septembre.

La séance est ouverte à une heure un quart.

M. Lebeque donne lecture du procès-verbal qui est adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet d'adresse. Il ne s'élève aucune réclamation sur l'ensemble.

M. Osy demande si on ne devrait pas discuter ce projet en comité secret, ainsi qu'on l'a fait au sénat.

M. de Robaulx. La publicité est de règle générale pour nous, et comme la discussion s'est ouverte publiquement sans réclamation, il faut continuer.

M. Lardinois propose l'amendement suivant au 7^e § :

J'ai l'honneur de proposer au 7^e paragraphe le changement suivant :

« Le courage de nos soldats aurait dû finir par céder au nombre, mais nous le disons à regret, l'armée n'a pas entièrement rempli son devoir. Cependant sur eux ne doit pas retomber le blâme de ce manque d'organisation et d'ensemble que présentait notre armée; le ministère a été d'une imprévoyance coupable, et il lui reste à se justifier aux yeux de la nation. C'est à ces deux causes, sire, que nous devons attribuer principalement les succès de nos ennemis. »

M. Lardinois appuie sa proposition. M. Lebeau répond qu'il y aurait stupidité à vouloir comprendre tous les ministres dans une même accusation; qu'il était jeune en affaire quand par dévouement il accepta le pouvoir; il ne s'oppose pas à ce qu'on accuse l'ex-ministre de la guerre; il raconte comme quoi après l'adoption des dix-huit articles il n'y avait plus de chance de guerre; il termine ainsi :

Nous ne demandons aucun éloge pour le ministère auquel nous avons appartenu; le pays lui doit cependant son salut, j'ose le dire; sans l'acceptation des 18 articles, la Belgique gémirait actuellement sous une restauration honteuse.

M. de Robaulx. Je crois reconnaître grand nombre d'erreurs dans ce que vient de dire M. Lebeau. Quand nous reprochions à son ministère son incurie, quand nous lui faisions entrevoir l'immensité de sa tâche, M. Lebeau, ne doutant aucunement de ses moyens et de ses forces, venait nous dire que ses collègues et lui pouvaient suffire à tout; qu'entre eux il y avait accord parfait; que, dès lors, M. Lebeau se reconnaissait solidaire de toutes les mesures.

N'est-on pas venu vous répéter à satiété que cette solidarité des membres du cabinet était la plus sûre garantie pour les intérêts du pays. Pour cela il n'était pas nécessaire qu'ils fussent tous tacticiens ou organisateurs; il suffisait qu'ils comprissent que tous les moyens de servir notre défense leur étaient une obligation commune et indivisible; c'est ainsi que M. Lebeau l'entendait à son entrée aux affaires.

M. Blargnies. Je repousse l'amendement de M. Lardinois, en ce qui concerne l'armée; je l'approuve, quant à l'expression du blâme contre l'administration précédente.

Et pour appuyer mon opinion, je m'empare des expressions sorties de la bouche de M. Lebeau, le chef de cette restauration : en me servant de cette expression le chef, j'exprime mon opinion personnelle; M. Lebeau était à mes yeux l'âme de ce ministère; je me sers de ses expressions et des concessions qu'il nous a faites.

M. Lebeau a déclaré ne pas s'opposer à l'amendement en ce qui concerne l'administration spéciale de M. de Failly; il devait songer qu'il se condamnait lui-même; effectivement, il a proclamé lui-même la solidarité de tous les membres du ministère pour tous les actes de l'administration. Ces paroles n'ont été suivies d'aucune réclamation de la part de ses collègues; dès-lors, M. Lebeau a mis sa conscience à l'aise. Il est solidaire avec ses collègues de tous les reproches et du blâme qu'il croit lui-même devoir être adressés à son collègue de la guerre.

Je ne peux donc, et j'en appelle à M. Lebeau lui-même, le séparer de M. de Failly; et comment ne pas blâmer le ministère dont M. Lebeau a fait partie; Je rappellerai un seul fait. A la première séance où M. Lebeau a paru comme ministre des affaires étrangères, il disait : « Le rôle de la diplomatie sera court et très-court. Les négociations seront, je l'espère, heureuses; mais si ces courtes négociations n'amènent pas un prompt résultat, je serai le premier à pousser le cri de guerre. » Tout roulait donc sur vous; vous étiez l'âme du conseil, vous vous attendiez à la guerre, vous deviez donc être certain de la soutenir, sinon avec succès, du moins avec honneur. — On sait ce que vous avez fait.

Messieurs, nous avons à accomplir un grand acte de justice nationale et de haute politique. Il s'agit ici de l'honneur de la nation com-

promis aux yeux de l'Europe. La nation ne nous a rien refusé; depuis dix mois elle a été au-devant des sacrifices; tous, nous avons admiré son zèle, son dévouement, son ardeur de combattre. Eh bien! l'armée a été vaincue sans avoir combattu. A qui la faute, au gouvernement ou à la nation? Si la faute n'en est pas attribuée au ministère, la honte retombe sur le pays; mais le pays a son honneur sauf; car il a fait, il a donné tout ce qu'on lui a demandé, et j'invoquerais au besoin un témoignage auguste bien précieux pour les Belges, celui du roi qui a rendu éclatante justice à leur dévouement, à leurs efforts et à leur bravoure.

J'appuie donc cette partie de l'amendement de M. Lardinois, comme l'écho de la voix du peuple.

M. Lebeau soutient que le mot absurdité qu'il a employé n'est pas trop fort; il n'était pas inspecteur d'armes, il ne connaît pas le prix d'un fusil, il n'est fournisseur ni de bidons ni de marmites.

M. le président met aux voix la question préalable. Elle est repoussée.

On va voter sur l'amendement de M. Lardinois, par assis et levé, un membre demande l'appel nominal.

Soixante-huit membres ont répondu à cet appel; cinquante contre l'amendement, seize pour, deux se sont abstenus; ce sont : messieurs Lebeau et Devaux. La proposition de M. Lardinois est rejetée.

L'ensemble de l'adresse est adopté par 66 voix. Messieurs Lardinois, de Robaulx, Seron et Blargnies ont voté contre. On tire au sort la députation chargée de présenter l'adresse au roi; elle se compose de Messieurs Thienpont, C. Rodenbach, Serruys, Ramakers, Pirmez, Vandenhove, Rogier, Vergauwen, Cols, de Terbecq et van Innis.

La séance est levée à quatre heures; réunion ce soir dans les bureaux. Séance publique demain à midi.

Les membres de la députation pour présenter l'adresse seront prévenus à domicile de l'heure à laquelle ils seront admis chez le roi.

Nous LÉOPOLD 1^{er}, Roi des Belges,

A tous présens et à venir, salut.

Sur le rapport de notre ministre de la guerre,

Avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. L'armée sera augmentée de deux régiments d'infanterie de ligne qui prendront les numéros 13 et 14.

Art. 2. Notre ministre de la guerre est chargé de les organiser, en se conformant au mode d'organisation suivi pour les régiments d'infanterie existans, tant sous le rapport de la force que sous celui de l'habillement.

Bruxelles, le 14 septembre 1831.

LÉOPOLD.

Par le roi : Le ministre de la guerre,

CH. DE BROUCKERE.

On lit dans un journal du soir, d'hier, la nouvelle suivante, datée du bureau, 4 heures de l'après-midi : « PRISE DE VARSOVIE. Il paraît certain que la Gazette de Berlin du 11, est arrivée ici par courrier extraordinaire, et qu'elle renferme la nouvelle officielle de la capitulation de Varsovie. » Dès ce matin nous avons assiégé le bureau des postes. Eh bien! recevoir par courrier très-extraordinaire la gazette du 11, Pouvrir, la lire, et n'y trouver rien, absolument rien de tout cela, fut l'affaire d'un moment.

Ainsi la lutte n'est pas terminée, la glorieuse Pologne n'a pas encore succombé, et nous espérons, avec tous les amis de la liberté, qu'elle saura résister à son ennemi. (Moniteur.)

— Il y a aujourd'hui, dans la plaine de Mon-Plaisir, revue et grandes manœuvres du 1^{er} régiment d'infanterie de ligne, arrivé hier de Louvain, et du 4^e, de même arme, en garnison en cette ville.

Le Roi s'y est rendu, accompagné de M. le lieutenant-général comte Grundler, de M. le ministre de la guerre, et de son état-major.

— On écrit de Gand, 15 septembre :

Le père d'un de nos gardes civiques prisonnier en Hollande, s'étant rendu dernièrement auprès de M. van Doorn pour le prier d'accepter une rançon pour son fils, le ministre répondit au malheureux père qu'il compatissait à sa douleur, mais qu'il n'était pas en son pouvoir de lui accorder sa demande : « Aucun prisonnier, dit-il, ne retournera en Belgique, si ce n'est peut-être dans quelques semaines, lorsque nous les y ramènerons ! »

Cette réponse laisse beaucoup à penser, surtout si on la compare avec la non reconnaissance de Léopold par les trois puissances absolues, avec l'armement de la Russie, avec le langage de l'Angleterre, et la rentrée de nos alliés dans leurs frontières.

— On écrit de Louvain, 15 septembre :

Nous avons remarqué hier à l'exercice sur la place du peuple, qu'au moment du repos et lorsque les rangs étaient rompus, les officiers n'avaient rien de plus pressé que de courir au plus vite à l'estaminet,

au lieu de se réunir autour de leur chef, comme cela se pratiquait autrefois, à l'effet d'être entretenus par les chefs supérieurs sur les fautes qui ont été commises pendant la leçon déjà exécutée, et de l'exactitude à suivre dans les leçons suivantes.

Avis au chefs des corps et au ministre de la guerre.

— On écrit de Mons, 15 septembre :

Le maréchal Gérard a transporté aujourd'hui son quartier-général à Maubeuge. On assure que pour le 20 de ce mois, toutes les troupes françaises auront évacué la Belgique.

— Des hommes incorporés dans l'artillerie de milice et dans le train d'équipage avaient été exceptés, le 15 juin dernier, de l'appel sous les drapeaux des miliciens de 1831. Par ordre du ministre de la guerre, ces hommes doivent être rendus à leurs corps respectifs le 24 septembre courant.

— La *Gazette d'État* publie sur le mouvement du choléra à Varsovie le bulletin suivant, clos le 10 septembre à midi :

Jusqu'au 9, atteints 124 individus; guéris 5; morts 84; en traitement 35.

Le 10, atteints 13; guéris 0; morts 9; en traitement 39.

Total jusqu'au 10 septembre, atteints 137; guéris 5; morts 92; en traitement 39.

— On écrit de Gand, 15 septembre :

Le roi vient de publier un arrêté pour ordonner la convocation immédiate des électeurs de la ville d'Alost, pour procéder au choix du bourgmestre, des échevins et des conseillers de régence. Immédiatement après l'élection, la commission administrative, instituée par arrêté du 12 octobre 1830, cessera ses fonctions.

— L'*Indépendant* critique avec raison le choix que le gouvernement a fait, pour une mission à Londres, de M. le général Goblet, qui ne jouit pas de la confiance de la nation.

— Parmi les officiers d'origine belge, que les feuilles orangistes disent avoir été noblement récompensés par le roi Guillaume pour avoir porté les armes contre leur patrie, on distingue les colonels de Hart, Luder et Posson, les lieutenans-colonels Everts et Dumonceau, les majors Petit, de Haen, Voigt, Chomel, d'Albiac, Gantois, de Graillet et Bellefroid; le capitaine Nepveu; les lieutenans de Gaillère, Jonckière, etc.

— La nouvelle levée des troupes ordonnée par Nicolas est de 300,000 hommes. Contre qui ces nouvelles forces sont-elles destinées? Avant leur organisation l'héroïque Pologne aura peut-être succombé. Peuples ennemis du despotisme, peuples surgis des barricades, ouvrez les yeux; c'est sur vous que le despote du nord va ruer ces nouvelles bandes d'esclaves armés.

— . . . Les orangistes de St-Nicolas et de tous les points de cette contrée ont le plus libre accès auprès de leurs anciens amis; et qu'ont-ils à faire pour cela? Se rendre à Calloo, de Calloo à la *Pipe de Tabac* ou aux environs: là, sur un signe convenu, les amis se voient, se parlent, et s'entendent pour une nouvelle invasion. . . . Pourquoi le gouvernement ne veut-il pas occuper Calloo, ni le fort Ste-Marie? Chose affligeante! Pendant un armistice on délaisse un endroit déjà en partie ravagé par les ennemis, et exposé à être de nouveau occupé par ceux mêmes qui ne respirent que vengeance, que meurtre et brigandage! Mais nous ne cesserons d'élever nos plaintes, jusqu'à ce que le gouvernement y fasse droit: nos hommes d'état devraient bien songer quelque peu que, tandis qu'ils se tiennent au sein de la capitale, les pauvres habitants des communes situées sur la frontière sont plongés dans des angoisses continuelles, que leur funeste abandon ne justifie que trop. . . . Et les dignes! Elles sont toujours *in statu quo*, et les inondations ne font que s'accroître. Quand verrons-nous un terme à ces maux? (*Journal des Flandres.*)

— Le bruit a couru d'un débarquement de Hollandais dans la Flandre-Zélandaise. Nous pouvons annoncer d'après information certaine que le fait est controuvé.

— Hier les généraux français Desprez et Picquet étaient au théâtre. Ils avaient dîné chez le roi. M. de la Gotellerie, aide-de-camp du roi, les accompagnait.

— Une communication de notre gouvernement au gouvernement français lui offre la démolition des places d'Ypres, Tournay, Charleroi, Mons et Ath.

— Les divers généraux français désignés pour prendre du service en Belgique sont en notre ville. Le général Grundler est descendu chez son ancien aide-de-camp, M. Hotton.

— M. Hotton vient de recevoir son brevet de colonel, avec l'autorisation de prendre rang à compter du 1^{er} octobre 1830. Il est nommé commandant du quartier-général du camp de Diest.

— Un courrier extraordinaire français est arrivé hier, avec des dépêches de La Haye, en cette ville; il est reparti quelques heures après avec des dépêches pour Paris.

— Hier à 4 heures sont arrivés, venant de Louvain, trois bataillons du 1^{er} régiment de ligne, qui repartiront aujourd'hui pour la frontière des Flandres.

— M. le général Belliard est parti cette nuit pour Anvers; il est accompagné de sir R. Adair. On espère que dans ce voyage il lèvera les dernières difficultés qui arrêtent la réparation des digues.

— Le général français d'artillerie Evain vient d'arriver à Anvers.

NAMUR, 16 septembre.

Nous avons appris avec plaisir que M. Fosse venait d'être élu bourgmestre de Philippeville; ses concitoyens ont par là prouvé au gouvernement que c'était bien légèrement qu'il avait été remplacé comme

commissaire de district. M. Fosse doit être bien flatté de ce témoignage de haute estime, nous l'en félicitons.

— On lit dans le *Journal de La Haye*, 12 septembre;

S. M. vient, par un arrêté récent, d'accorder la croix de l'ordre de Guillaume à plusieurs officiers et soldats qui se sont distingués pendant la dernière campagne.

Nous apprenons qu'il a été porté à la connaissance de l'armée, par un ordre du jour, que la suspension d'armes de six semaines proposée par la conférence de Londres a été acceptée par le roi et le gouvernement belge, et finira le 10 octobre à midi.

— On écrit de Bréda, 9 septembre :

S. A. R. le prince d'Orange part ce soir de Tilbourg pour se rendre à Nimègue et à Grave. S. A. R., après avoir inspecté ces deux places, repartira pour son quartier-général, où elle est attendue pour demain.

Nous apprenons que les 4^e, 5^e et 6^e compagnies de la garde communale d'Amsterdam, qui se trouvent en garnison à Bois-le-Duc, en partiront aujourd'hui samedi, pour être, d'après la demande faite par elles, incorporées dans l'armée mobile.

— On lit dans le *Journal de Luxembourg*, 14 septembre :

Le protocole n^o 41 de la conférence de Londres a pour objet, 1^o de régler ce qui est relatif au départ des troupes françaises de la Belgique; 2^o de déclarer que le grand-duché de Luxembourg, étant une principauté allemande, reste en dehors de toute combinaison relative à la Belgique; que dès lors les mesures qui ont pour but le maintien de l'armistice ne le concernant pas, la conférence reconnaît au roi Guillaume et à la confédération germanique le droit de le faire occuper.

En publiant ce qui précède, nous ne dirons pas, comme l'*Indépendant* de Bruxelles, que nous avons reçu nos inspirations de la Hollande, mais nous assurons que l'existence de ce protocole n^o 41 est incoutestable, et qu'il traite exactement les points qui viennent d'être cités.

— On lit dans le *Politique* :

« Dix soldats hollandais sont arrivés hier à Liège des frontières du Brabant-Septentrional. Enrôlés pour le compte du gouvernement de Guillaume, aux mois de mars et d'avril derniers, ils avaient quitté à cette époque les états de Hesse-Darmstadt, Bade et Nassau, moyennant une prime de 20 florins et sous la foi des plus belles promesses.

« Ces soldats ont été long-temps en garnison à Bréda, où on n'a réalisé aucune de ces promesses, et où on les a laissés plusieurs fois manquer de vivres. Un d'entre eux avait servi en France, et vantait la différence qu'il y a entre la France et la Hollande sous le rapport du traitement du soldat.

« Ils attestent qu'un grand nombre de soldats des états de la confédération germanique remplissent les cadres de l'armée hollandaise. Des enrôleurs hollandais ont parcouru tout le pays au commencement de l'année. Il y a comparativement beaucoup moins de soldats prussiens.

« Le militaire avec qui nous nous sommes entretenus affirmait qu'il n'y en avait que 4 dans le bataillon où il servait.

« On a le projet de diriger ces déserteurs en France, où ils seront probablement enrôlés dans la légion étrangère.

« C'est demain que sera portée devant le conseil de guerre établi à Liège la cause du maréchal-de-logis Debay, accusé de tentative d'assassinat sur la personne du général Daine. L'accusation est soutenue par M. Coppée, auditeur militaire pour la province de Limbourg. »

— L'*Observateur du Hainaut* mande que treize officiers hollandais se sont évadés de leur prison à Tournay, dans la nuit du 13 au 14. Des ordres ont été donnés pour qu'on se mit à leur poursuite.

— Le *Courier Anglais* n'a apporté aucune nouvelle d'un intérêt général. Les derniers journaux allemands sont également peu intéressants. Aucun changement important ne paraît être arrivé dans l'état sanitaire. La *Gazette d'État de Prusse* contient seulement quelques lignes sur la Pologne, extraites de la *Gazette de Posen*, et d'après lesquelles la cavalerie polonaise se serait retirée, et Varsovie, où les esprits sont toujours exaltés, serait dans un état respectable de défense. Le *Journal de Francfort* cite un article de la *Gazette de Breslaw*, qui annonce que le meilleur esprit règne à Varsovie; les vivres y sont abondants, et les communications par Praga sont rétablies. Il y est dit encore que les Polonais auraient battu le général Golowin près Praga, auraient fait 5,000 prisonniers, pris 14 canons et brûlé un pont.

EXTERIEUR.

FRANCE. — Paris, 13 septembre.

AFFAIRES DE BELGIQUE.

Le *Moniteur* s'explique aujourd'hui sur les affaires de la Belgique, pas très-clairement, il est vrai; car nous cherchons en vain dans son article un fait positif, un document réel et décisif qui nous prouve que les félicitations que se donne le ministère sur la conclusion prochaine des difficultés soient autre chose que des mots.

Seulement nous trouvons cette phrase: *Nos drapeaux, flottant à l'intérieur de nos frontières, seront encore assez près pour que la Hollande ne le perde pas de vue*; et nous nous rappelons qu'il y a huit jours le *Moniteur* contenait une autre note toute contraire, qui annonçait laconiquement, et presque avec fierté, que *douze mille Français resteraient en Belgique!*

Il ne faut pas non plus remonter bien haut dans ses souvenirs pour se convaincre combien les explications ministérielles sont variables, contradictoires, combien la politique de notre cabinet s'aventure sans système et sans suite, et comme on cherche à nous tromper sur les

faits et sur nos relations avec l'étranger. Et pourtant ces faits sont d'hier, et tout le monde les connaît.

Le *Moniteur* nous croit donc bien ignorans ou bien oublieux, lorsqu'il vient nous dire aujourd'hui que les derniers événemens de la Belgique, notre entrée dans le pays, le séjour de nos troupes, leur demi-retraite, puis leur retraite tout entière, tout cela s'est passé et se passe encore sans dissensions, sans aigreur, sans réclamations, sans obstacles, sans paroles de division, de rupture. Il est vrai que le *Moniteur*, pour faire croire à ses paroles d'aujourd'hui, a soin d'avertir qu'il ne faut pas s'inquiéter du langage des gazettes, que les cabinets n'en sont pas à étudier leur politique dans ces feuilles légères; que leurs combinaisons sont plus relevées, leurs relations plus franches.

Nous demanderons au *Moniteur* ce qu'il entend par le langage des gazettes. Ici, ce n'était par les articles des journaux que le *Moniteur* avait à réfuter; et puisqu'on dédaigne chez nous de répondre à la presse, puisqu'on se plaît à lui faire des espiègeries en lui cachant les faits et en lui niant des nouvelles qu'on avoue soi-même le lendemain, on devait au moins regarder comme de quelque poids les paroles prononcées par le lord Grey et le lord Palmerston aux chambres d'Angleterre. Que le ministère méprise les journaux de France, qu'il le prouve et le dise tous les matins s'il a à cœur de le dire; mais, pour l'honneur et la dignité de la France, et pour la sécurité de ses intérêts, qu'il ne laisse passans réponse et sans explications les démentis formels qu'il reçoit des ministres étrangers.

Par exemple, prenons l'affaire des forteresses belges; le *Moniteur* nous dit que leur démolition était un point convenu avant notre entrée en Belgique; que ce sera une chose faite après notre départ; enfin que les places dont il s'agit seront démolies, comme l'a promis le discours du trône, comme le roi Léopold vient de l'annoncer. Le *Moniteur* oublie que le discours du trône a reçu de la part du ministère anglais un démenti formel à la chambre des communes. Or, nous ne savons pas que le lord Grey et le lord Palmerston soient revenus sur leur déclaration si positive; et quant au cabinet français, qui parle toujours de ses prétentions sur les places dont il s'agit, nous n'ajouterons foi à sa volonté de les soutenir que lorsqu'il nous en aura donné une autre garantie que cette phrase vague dans la partie non officielle du *Moniteur*.
(*Le Temps.*)

Hier au soir, M. le marquis de Latour-Maubourg et M. le colonel de la 1^{re} légion de la garde nationale de Paris ont eu l'honneur d'être reçus par le roi.

— S. M. a travaillé avec M. le président du conseil et ensuite avec M. le ministre de la marine.

— Aujourd'hui une députation des 13 légions de la garde nationale a eu l'honneur d'être reçue par le roi.

— S. M. a travaillé avec M. le président du conseil et ensuite avec les ministres des affaires étrangères et de la guerre.

A 4 heures et demie le roi a quitté Paris pour aller habiter Neuilly.

— On annonce que le roi n'a pas voulu accepter la démission de M. l'abbé Guillon, nommé à l'évêché de Beauvais, et qu'il en a été écrit à la cour de Rome.

— Un journal annonce qu'on fait des préparatifs pour un prochain voyage du roi, qui doit aller visiter Cherbourg, Brest, Nantes et La Rochelle, pendant qu'on discutera, à la chambre, la liste civile.

— Décidément nous retirons nos troupes de la Belgique. Le ministère consacre aujourd'hui une longue colonne du *Moniteur* à l'annonce de cette nouvelle. On pouvait être plus laconique. Le ministère présente cette évacuation comme un résultat prévu du système qu'il a suivi jusqu'à ce jour relativement à la question belge. Pourquoi donc assurait-il, il n'y a encore que quelques jours, que nous conserverions 12,000 hommes chez nos voisins jusqu'à l'expiration de l'armistice conclu entre le roi de Hollande et les Belges? Il faudrait avoir plus de pudeur ou de mémoire.
(*L'Avenir.*)

— On mande de Metz que, depuis que nos troupes se sont établies en cordon sanitaire, les Prussiens ferment les portes de Sarrelouis une heure plus tôt qu'à l'ordinaire. Ordre a été donné aux factionnaires de faire feu sur tout voyageur qui tenterait de franchir la limite sans avoir fait examiner ses papiers à la douane. La circulation en-deçà de notre ligne de postes est permise. Nul n'est astreint à aucune visite.
(*Le Temps.*)

Nouvelles de Pologne.

Berlin, 11 septembre.

La *Gazette de Posen* du 6 mande ce qui suit :

D'après des nouvelles authentiques, la division de cavalerie polonaise qui était postée à Osieck s'est de nouveau repliée sur Plocsko. On dit que ce mouvement rétrograde subit a été causé par l'apparition sur les derrières d'un corps russe, probablement de celui de Tolstoi. Les troupes russes sur la Vistule ont poussé, le 3, des reconnaissances de leur pont sur ce fleuve jusqu'à seize lieues sur la rive droite, sans rencontrer de Polonais. Une reconnaissance entreprise par les Russes le 12, avec quelques canonniers, contre la rive droite de la Vistule, n'a eu d'autre résultat qu'une légère canonnade avec les Polonais.

Des nouvelles particulières de Varsovie disent que le parti exalté y règne toujours par la terreur, bien que le général Kruckowizki ait ordonné de fermer les clubs. La plupart des instigateurs des derniers troubles ont été déclarés non coupables et mis en liberté. Il paraît que l'objet principal, qui a été aussi atteint, a été la destitution du prince Czartoryski. Le général Malakowski commande l'armée, et les généraux Lubinski et Uminski sont sous ses ordres. Prondzynski est chef d'état-

major. Varsovie est fortement munie de redoutes et d'autres fortifications; mais comme elle a trois lieues de circonférence, la défense en est une tâche difficile.

Cracovie, le 3 septembre.

Le feld-maréchal Paskewitsch, à la tête de 12,000 hommes de volontaires, a attaqué Varsovie; mais cette attaque a fort mal réussi pour les Russes, car de ces 12,000 hommes, 600 seulement sont retournés dans le camp de l'armée russe. Près de Praga, les Polonais ont remporté une victoire éclatante; ils ont pris 18 canons à l'ennemi. L'attaque s'est opérée sur deux points, et sur tous les deux les Russes ont essuyé une grande défaite. L'ennemi comptait sur une contre-révolution à Varsovie, pendant qu'il existe dans cette capitale une ultra-révolution.

Le général Rozycki vient d'occuper Radom. Il aurait eu beaucoup plus d'avantages sur le prince de Wurtemberg et fait plus de 5,000 prisonniers, si des juifs n'eussent pas instruit le prince de l'approche des Polonais.

Le général Rudiger a passé par Konski avec 24 pièces d'artillerie; la moitié de ces canons sont encloués; Rudiger a été coupé de l'armée principale par le général Kaminski. Le colonel Koss est retourné à Varsovie avec un grand nombre d'insurgés de la Lithuanie.

Le général Ramorino agit avec succès dans la waïvodie de Lublin, et le général Rozycki dans les waïvodies de Sandomir et Kalish. Des lettres particulières d'Opatowska mandent que l'armée russe a fait un mouvement rétrograde de Varsovie vers Lowicz.

— La *Gazette d'Aix-la-Chapelle* rapporte, d'après un journal de Berlin, que le corps du général Tolstoi a été complètement battu par les généraux Turno et Mublenberg. 40 pièces de canon, tout le bagage et la caisse militaire du général Tolstoi seraient le fruit de cette nouvelle victoire des Polonais.

D'un autre côté, un supplément extraordinaire à la *Gazette d'État de Prusse*, du 11 courant, porte :

D'après des nouvelles dignes de foi, reçues ici, Varsovie a capitulé le 7 courant au soir, après que l'armée impériale russe, en suite d'un combat meurtrier de 2 jours, s'est mise en possession de toutes les fortifications de la rive gauche de la Vistule.

Les Polonais sont partis dans la direction de Modlin, pour se rassembler près de Plock. Les conditions de la capitulation sont encore inconnues. Dès le 8 courant, à dix heures avant-midi, plusieurs régimens de la garde impériale russe et une artillerie nombreuse se sont rendus à Praga par le pont de la Vistule.

PRUSSE. — Berlin, 8 septembre.

Le roi et les princes sont allés au château de Charlottenbourg que l'on a isolé avec le jardin qui en dépend. A côté de ce château, on a établi une maison de fumigations pour purifier les personnes qui auront à parler à S. M. et aux princes. Notre roi est beaucoup trop habitué à mépriser le danger pour s'enfermer comme le lui conseillent les médecins. S. M. et le prince Guillaume sont déjà revenus dans la ville aujourd'hui. Le prince royal n'a pas encore quitté le château de Berlin.

Il y a eu le 7 septembre, à Berlin, 23 nouveaux malades du choléra, dont un a été sauvé; il y a eu le même jour 13 décès. Il y avait en tout depuis le commencement 87 malades, dont 36 étaient encore en traitement.

Du 28 au matin jusqu'à midi (heure de clôture du bulletin) : atteints, 26; guéris, 3; morts, 25; en traitement, 34.

Total, depuis le commencement de la maladie : atteints, 113; guéris 5; morts, 74; en traitement, 34.
(*G. de Prusse.*)

POSTE DE L'APRÈS-MIDI.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 16 septembre.

Présidence de M. de Gerlache.

La séance est ouverte à une heure.

M. le ministre de la justice est présent.

M. Lebègne donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Il est adopté.

M. le président. La section centrale s'est occupée de l'examen des projets de lois présentés dans l'une de nos dernières séances par MM. les ministres de la justice et de la guerre, en tout 4 projets. Elle y a fait quelques changemens dont vous aurez connaissance à la lecture que je vous ferai de celui que vous voudrez examiner. Voulez-vous commencer par celui de M. le ministre de la justice, relatif à la promulgation des lois?

M. de Robaulx. Ces projets n'ont point été distribués.

La chambre décide qu'on s'occupera de la discussion du projet relatif à la promulgation des lois.

M. le président lit le projet.

Dans ce projet, art. 1^{er}, la commission a proposé de remplacer ces mots : le sénat et la chambre des représentans, par ceux-ci : les chambres.

Art. 2. Après ces mots : les lois seront insérées au Bulletin Officiel aussitôt après leur promulgation, on propose d'ajouter : avec une traduction flamande ou allemande pour les communes où on parle ces langues.

M. Raikem, ministre de la justice. Messieurs, quant au changement présenté pour l'art. 1^{er}, je n'ai aucune observation à faire; nous l'adoptons volontiers. Je ne trouve que dans l'article 2 quelques légers

changemens faits au projet présenté par le ministère ; nous avons observé que les traductions dans les langues qu'on parle dans certaines communes se faisaient ordinairement, et comme cette mesure nous a paru purement réglementaire, nous n'en avons pas parlé dans le texte de la loi, mais je ne m'oppose pas à cette addition. Je n'ai d'autre observation à faire que sinon l'inser-tion au Bulletin Officiel sera retardée par le temps nécessaire aux traductions.

M. Lebeau. Dans la section à laquelle j'appartiens, nous avons observé qu'il y avait double emploi dans notre formule de l'art. 1^{er}. La promulgation des lois revêtues de la sanction royale. Nous ne connaissons pas de lois qui ne soient revêtues de cette sanction ; je demande la suppression de ces mots.

M. Raikem. La promulgation et la sanction ne sont pourtant pas la même chose ; et déterminer dans la loi que c'est la loi revêtue de la sanction royale qui doit être promulguée, n'est pas, je crois, faire un pléonisme.

M. Lebeau persiste dans sa demande en suppression.

M. Raikem. Dès qu'on reconnaît le principe de la sanction nécessaire, nous ne tenons pas au mot, et nos observations n'ont plus d'objet.

M. Dubus. Pour concilier tout le monde, on pourrait rédiger ainsi : La sanction et la promulgation des lois se font de la manière suivante.

M. Lebeau. Je me réunis à la proposition de M. Dubus. Cette proposition me paraît concilier tout.

Ce paragraphe, mis aux voix avec ce changement de rédaction, est adopté.

Après quelques observations sans importance, l'art. 1^{er} est adopté en ces termes :

La promulgation des lois revêtues de la sanction royale est ainsi conçue :

Léopold, roi des Belges, à tous présens et à venir salut :

Nous avons de commun accord avec les chambres décrété et nous ordonnons ce qui suit : (texte de la loi). Mandons et ordonnons que les présentes revêtues du sceau de l'état, insérées au Bulletin officiel, soient adressées aux cours, tribunaux et aux autorités administratives, pour qu'ils les observent et fassent observer comme lois du royaume. — Donné à... le

L'art. 2 est ensuite adopté sans discussion en ces termes : les lois seront insérées au Bulletin Officiel, aussitôt après leur promulgation, avec une traduction flamande ou allemande, pour les communes où l'on parle ces langues ; le texte français demeurant néanmoins le seul texte officiel.

Ce bulletin portera dorénavant le titre de Bulletin officiel des lois et arrêtés royaux de la Belgique.

Les art. 3 et 4 sont adoptés. Ce dernier est ainsi conçu : la présente loi sera obligatoire le 3^e jour après celui de sa promulgation.

On procède à l'appel nominal sur l'ensemble de la loi ; elle est adoptée par 65 voix contre 2.

M. Legrelle fait un rapport sur le projet de loi relatif au crédit de 10 millions de florins à ouvrir au ministre de la guerre ; il conclut à l'adoption de ce projet, tout en exprimant le vœu émis dans la cinquième section, que l'on donnât des renseignemens sur l'emploi des 12 millions votées par le congrès pour le budget de la guerre.

Sur la demande de M. Séron, la discussion de ce projet est renvoyée à demain.

M. Leclercq fait un rapport sur le projet de loi qui donnerait au roi la faculté de démissionner dans certains cas des officiers, sans leur conserver ni pension ni traitement ; il en propose l'adoption avec divers amendemens qu'il indique.

Après une discussion minutieuse, longue et sans intérêt sur les divers articles du projet de loi, il est adopté.

La séance est levée à six heures moins un quart.

Le général Desprez, qui est envoyé en Belgique pour être chef de l'état-major de notre armée, est un des plus jeunes lieutenans-généraux de France.

COMMERCE.

Marché de Bruxelles, du 16 septembre.

HALLE AUX CÉRÉALES. — Le marché a été fort calme cette semaine, et quelques parties de froment et de seigle sont restées invendues ; voici le cours : froment nouveau, de fl. 12 à 14 10 s. ; seigle dito, de 7 10 à 8 ; avoine nouvelle, de 3 à 3 10.

Les grains en magasin absolument sans demande sont cotés : froment vieux du pays, de 13 4 à 14 10, dito de l'étranger, de 14 à 14 14 ; seigle nouveau, 7 10, dito séché, de 8 5 à 8 10 ; orge des polders ; de 6 10 à 6 14, dito du pays wallon, de 5 14 à 6 ; avoine hors des barrières, de 3 8 à 3 16 ; graine de colza, de 12 à 12 10, dito de lin de 11 à 11 8 : ces deux derniers articles trouvent des acheteurs.

HUILES. — Les huiles de colza ont éprouvé une hausse de fl. 3 1/2 à 3 3/4 depuis la dernière semaine ; on cotait ce matin disponible, fl. 53 3/4, sept., 53 1/2, oct. et nov., 53 3/4, déc., 54, huile de lin disp., 57 1/2.

TOURTEAUX. — Colza fl. 78, dito de lin 120 à 122, avec demande.

Tout ce qui précède est en arg. de Brabant.

HALLE AUX SUIFS. — Le suif est coté 43 c., chandelles 55 c.

Cargaisons des navires entrés dans le port d'Anvers, le 14 septembre.

Café 3,526 balles ; coton 100 balles ; marchandises, 15 caisses, 4 barriques ; poivre 118 balles ; riz 221 balles ; potasse, 50 barriques ; cuirs secs 750 ; bois de teinture une partie.

PRIX DES HUILES. — Lille, 13 septembre.

Table with 4 columns: Graines, Huiles, Tourteaux, and a list of items like Colza, Oeillette, Id. bon goût, Lin, Caméline, Chanvre, Huile épurée pour quinquets, Idem réverbères.

BOURSE D'ANVERS, du 15 septembre.

Table with 2 columns: Item (Emprant de 12 millions, Rentes remboursables, Autriche métalliques, etc.) and Price/Value.

Bourse de Paris, du 14 sept. — Rentes 3 p. 0/70 au compt., jouiss. du 22 mars 1830 87 fr. 70 c. — 4 1/2, 72 fr. 00 c. — Rentes 3 p. 0/70, jouissance du 22 juin 1830 ; 59 fr. 60 c. — Act. de la banque, 1540 fr. 00 c. — Certif., Falconnet, 69 fr. 75 c.

Bourse d'Amsterdam, du 10 septembre. — Dette active, 37 3/4 ; billet de change, 13 5/8 ; synd. d'amort., 59 3/4.

Marché de Namur du 10 septembre 1831. Fl. C^s. C^s.

Table with 3 columns: Item (Froment-roux, la rasière, Seigle, Avoine, Pommes de terre, Beurre) and Price.

ANNONCES.

1252. A placer sur hypothèque pour 5 ans, une somme de 30,000 fr. appartenant à M. Huytens de Beaufort.

S'adresser à M. Capelle-Michaux, à Namur, dépositaire de la somme.

1253. La ferme ci-devant seigneuriale dite de Liessart, située commune de Becclers, canton de Leuze, arrondissement de Tournay, avec quartier de maître et 50 bonniers métriques de terres, prairies, jardins et verger, etc., avec 15 bonniers 18 perches 70 aunes de bois futaie sur taillis de la plus belle essence.

S'adresser à M. Capelle-Michaux, à Namur.

1235. Namèche aîné, nég^t en fers, rue de Bruxelles, N° 9, à Namur, est chargé d'acheter au prix le plus élevé, les obligations de l'emprunt de douze millions.

Il échange (sans frais) les récépissés contre des coupons, aux personnes qui préfèrent les garder.

1202. AVIS.

5300 florins des Pays-Bas à appliquer à 4 pour cent.

S'adresser au secrétariat à l'hospice St Gilles, à Namur.

1099. Emprunt de douze millions de florins.

Les personnes qui désireraient vendre leurs récépissés de paiemens de cet emprunt, peuvent s'adresser au notaire Delvigne, qui est chargé d'en acheter par commission.

1241. Très-beau quartier garni, composé de deux salons, plusieurs chambres à coucher, cuisine, cave et grenier, à louer de suite.

S'adresser au bureau de cette feuille.

1249. AVIS.

Mardi, 27 septembre 1831, à huit heures du matin, un concours aura lieu à Treignes, canton de Philippeville, à l'effet de pourvoir à la vacance de la place d'instituteur, qui sera cumulée avec celle de chantre. Les candidats devront posséder l'habitude du plein chant, la connaissance de la langue française, des mathématiques élémentaires, de la géographie, et quelques notions d'histoire : ils seront examinés sur ces diverses branches de la science. Les avantages attachés à l'emploi d'instituteur sont : un traitement fixe de 300 florins, 35 florins comme secrétaire communal, et environ 40 florins en qualité de chantre, outre une rétribution sur un nombre limité d'élèves externes et la jouissance d'un grand jardin et des émolmens communaux. Le local de l'instituteur se compose d'une vaste salle d'école bien meublée, de trois jolies places au rez-de-chaussée, avec cave et grenier. Si aucun des candidats ne possédait toutes les connaissances énumérées ci-dessus, l'administration locale se réserve la faculté de traiter de gré-à-gré, avec le concurrent qu'elle jugera lui convenir le mieux. Du reste il n'y a que de fortes garanties sous le rapport des mœurs, des principes de morale et de religion qui puissent provoquer l'indulgence sur le degré d'instruction. Chaque candidat est tenu de déposer chez le bourgmestre un certificat de bonne conduite, trois jours au moins avant le concours.

1251. Quartier garni composé de trois places ou six, avec écurie et remise, à louer. On louera l'un et l'autre séparément suivant le désir des amateurs. S'adresser rue des Carmes, N° 839.

1245. Un très-beau jardin avec cabinet, contenant trois petites places, situé à Jambes, à louer présentement ; s'adresser à M. Stordeur, au bas de la place d'Armes.

1088. Plusieurs capitaux importans et autres à placer sur hypothèques ou sur billets à promesses d'hypothèques.

S'adresser au notaire Delvigne.

791. EFFETS PUBLICS.

Le notaire Delvigne se charge d'acheter et de vendre des rentes remboursables de domaine, pour servir aux paiemens des bois acquis du ci-devant syndicat et de tous autres effets publics et obligations de la Belgique, de la France, de l'Espagne et d'autres gouvernemens.